

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que la ferme dénommée « Roudenhaff » à Rodange se caractérise comme suit :

La ferme rouge, dite « Roudenhaff » ou encore « ferme d'Airsain » présente une histoire captivante qui vaut être conservée et connue.

En 1840, le baron de Saintignon, qui était aussi le propriétaire de Lasauvage, a fait construire deux fermes le long de la frontière française qui servaient à élever des chevaux pour travailler dans les mines ainsi qu'à alimenter les habitants de Lasauvage. A cette époque, la ferme en question s'appelait encore « ferme blanche » et l'autre ferme, située à quelques cents mètres plus au Sud, portait le nom de « ferme rouge ». Elle servait aussi d'habitation pour les gardes forestiers. Les deux fermes ont gardé leurs noms d'origine ainsi que les fonctions énumérées jusqu'au 10 mai 1940 quand elles ont été complètement détruites et brûlées lors de l'invasion des troupes allemandes. Etant conscients de l'importance agricole, les occupants allemands ont rapidement ordonné la reconstruction de l'ancienne « ferme blanche » qui portait dès maintenant le nom de « ferme rouge ». La « ferme rouge » d'origine n'a plus été reconstruite et aujourd'hui, on n'y retrouve plus que quelques arbres de l'ancienne allée.

La « ferme rouge » a été reconstruite partiellement avec les pierres des deux fermes détruites mais dans un style architectural de l'époque (**CAR**). Elle se présente sous forme de « U », avec la maison d'habitation dans l'aile gauche et les annexes agricoles, étables, écuries et granges dans les deux autres ailes (**GEN**). La maison d'habitation a conservé, aussi bien de l'extérieur que de l'intérieur, une grande partie de sa substance historique des années 1940 (**AUT, RAR**). Les annexes ont connu quelques transformations à l'intérieur et agrandissements vers l'arrière mais remplissent toujours leurs fonctions d'origines.

Depuis sa construction, la ferme a toujours servi d'élevage d'animaux et notamment de chevaux de trait et de selle. La famille Bosseler, exploitant depuis 1917 et propriétaire depuis 1998, joue un rôle important dans le domaine hippique et la ferme rouge est une des étapes du Tour de Luxembourg à cheval. Il est intéressant de noter que de nombreux chevaux élevés à cette ferme portent le nom « d'Airsain ». Outre les chevaux, les moutons ont eu leur place au Roudenhaff qui était la dernière ferme au pays à disposer d'un troupeau de moutons d'environ 500 têtes avec un berger en compagnie de ses fidèles chiens.

La propriété a connu plusieurs propriétaires, allant du baron de Saintignon à l'usine de Rodange, à l'Arbed, à l'Etat luxembourgeois et finalement à la famille Bosseler. C'est notamment cette dernière qui a marqué l'histoire de la ferme et ceci particulièrement pendant la Deuxième Guerre Mondiale. Située à 10 mètres de la frontière française, la ferme était une étape importante de la filière de

passeurs Schrondweiler-Schouweiler-Differdange-Saulnes. Les prisonniers se sont cachés dans les étables, ont été soignés et nourris et ont reçu de fausses cartes d'identités avant d'être amenés par la forêt à Saulnes. Le but était le portail de l'Usine de Saulnes où directeur Mougenot faisait partie de la combine pour faire passer les prisonniers vers le reste de la France. Des dizaines, voire peut-être mêmes de centaines de prisonniers français doivent leur vie à M. Pierre Bosseler qui faisait partie d'un réseau de passeurs, qui a risqué sa propre vie et qui a finalement été trahi et amené au camp de concentration de Natzweiler le 7 novembre 1942. M. Bosseler a été libéré en août 1943 en tant que « fermier indispensable à l'agriculture » mais décéda deux ans plus tard, sans avoir pu revoir son fils Camille qui lui aussi a été incarcéré (**LOC, SOC**).

Les critères de l'authenticité, de rareté, de genre, de caractéristique pour une époque de construction et de l'histoire sociale sont remplis. Ainsi, la ferme est un témoin important et un patrimoine remarquable qui présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être protégée.

La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national de la ferme dénommée « Roudenhaff » sise 1, Ferme Rouge à Rodange (no cadastral 1422/7033).

Christina Mayer, John Voncken, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Michel Pauly, Sala Makumbundu, Christian Ginter, Max von Roesgen, Nico Steinmetz, Marc Schoellen, Jean Leyder.

Luxembourg, le 15 juillet 2020